

## NOTE TECHNIQUE NOVOCLIMAT

Applicable à	
X	2.0 - Maison
X	2.0 - PBM
X	Original - GBM

<b>DATE DE LA NOTE</b> (AAAA – MM – JJ)	2014-03-10
--	------------

### OBJET DE LA NOTE

Vérification de l'isolation des garages : aide-mémoire

Voici des lignes directrices qui vous permettront d'évaluer l'isolation demandée pour les garages.

#### Pour Novoclimat 2.0 – Maison et PBM :

1. Tout plancher, mur ou plafond d'un garage doit être conforme à la partie 11 du CCQ, et ce, même s'il n'est pas assujéti à cette partie du code;
2. Toute pièce de l'habitation ou qui est destinée à l'usage de l'habitation (ex. : une unité de logement et son corridor) située au même niveau qu'un garage doit se conformer aux exigences de Novoclimat 2.0.

#### Pour Novoclimat – GBM :

1. Tout plancher, mur ou plafond d'un garage doit être conforme à la Loi sur l'économie d'énergie;
2. Toute pièce de l'habitation ou qui est destinée à l'usage de l'habitation (ex. : une unité de logement et son corridor) située au même niveau qu'un garage doit se conformer aux exigences de Novoclimat.

#### Pour tous les programmes :

3. Une pièce, autre que l'habitation, située au même niveau qu'un garage (ex. : rangement) peut être considérée comme faisant partie intégrante du garage si elle répond à tous les critères suivants :
  - a. être accessible uniquement par le garage ou par l'extérieur;
  - b. ne comporter aucun équipement de chauffage destiné à l'usage des occupants de l'habitation, y compris le chauffage de l'eau domestique; **et**
  - c. être conforme à la partie 11 du CCQ.

#### Note :

Un sas peut être considéré comme faisant partie intégrante du garage.

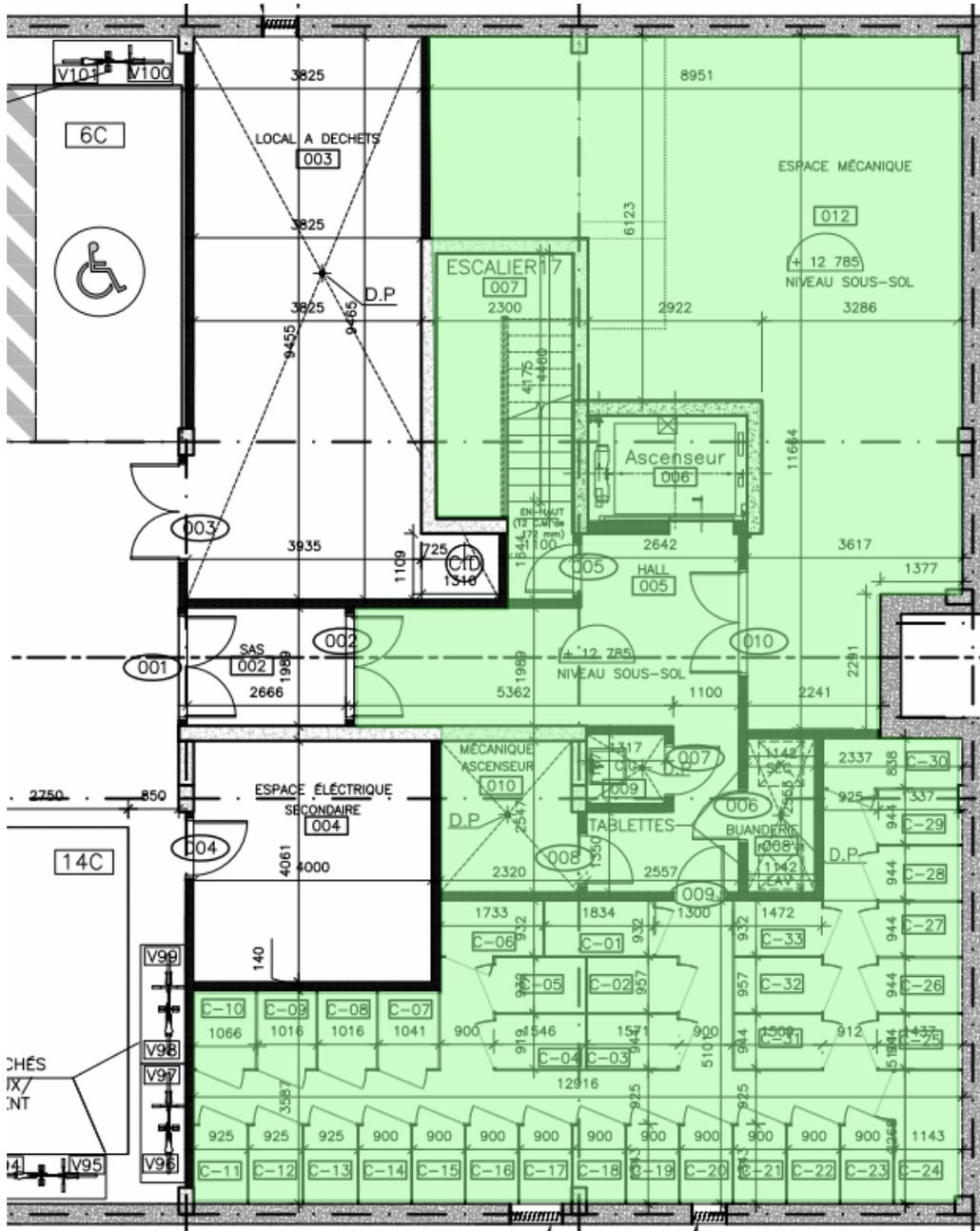
#### Définition :

*Sas* : local fermé muni d'une porte à chaque extrémité, séparant un garage d'un espace d'habitation et où n'est situé aucun escalier ni aucun ascenseur destiné aux occupants de l'habitation.

#### Voir exemples en annexe.

Les parties vertes sont les endroits qui doivent respecter les exigences techniques des programmes pour PBM ou GBM.

ANNEXE









ANNEXE

